

Conseil communal de Lausanne

Commission des pétitions

Séance plénière no 4 du 18 mars 2019

Présidence : Pierre Oberson

Membres présents : Anne Berguerand ; Xavier de Haller ; Gianfranco Gazzola ; Robert Joosten ; Mathieu Maillard ; Laura Manzoni ; Paola Richard-Richard De Paolis ; Sara Soto
Membres excusés : Quentin Beausire ; Anita Messere ; Sandra Pernet.

Secrétaire : Frédéric Tétaz

La séance a lieu dans la salle des commissions.

Début et fin de la séance : 16 h 00 -19 h 05

=====

Pétition au CC de Littoz Monnet et Urwyler et crts – Trop de bruit lié à la circulation sur Marc-Dufour

Municipale concernée : Mme Florence Germond, directrice de Finances et mobilité (FIM) ;
M. Patrick Etournaud, chef du service Routes et mobilité.

Pétitionnaires : Mme Littoz-Monnet et Christoph Urwyler

Rapporteur : M. Mathieu Maillard

Il est procédé à l'audition du pétitionnaire, en présence de madame la Municipale.

Le président explique le déroulement de la séance.

Les pétitionnaires expliquent le but de leur pétition qui vient relever que les nuisances sonores sont fortes entre 16h30 et 19h30 dans la rue Marc-Dufour qui est en côte. Selon eux, le bruit est très prononcé et au-dessus des valeurs autorisées. Les études s'accordent à dire qu'en baissant de 50 km/h à 30 km/h, on gagne de 2 à 6 décibels. Les pétitionnaires ne veulent pas une réduction uniquement la nuit, mais toute la journée. Selon eux, les bénéfices seraient multiples comme la sécurité des enfants (école du Belvédère).

Les pétitionnaires précisent abandonner la demande de poser de ralentisseurs sur la route

Durant la discussion, plusieurs éléments sont apportés en complément, notamment :

- 130 signatures est représentatif des habitants du quartier (les pétitionnaires) ;
- Les parents d'élèves du collègue du Belvédère n'ont pas été contacté, la pétition se voulait une action de quartier ;
- Il est demandé une limitation à 30 km/h et non une zone 30 (les pétitionnaires)
- Les revêtements phono-absorbants n'ont que peu d'effet sur le bruit dans une configuration de rues en pente (**Madame la Municipale en charge de Finances et mobilité**)

Conseil communal de Lausanne

- La Municipalité va présenter un plan pour une action sur toute la ville pour réduire les nuisances sonores. En fonction des bases légales actuelles et de la stratégie du Canton, la proposition serait de faire la réduction de vitesse la nuit.
- **Les pétitionnaires** souhaitent que les plafonds de limite sonores soient respectés de jour comme de nuit.

Audition de la directrice en charge de FIM sans la présence des pétitionnaires

Madame la Municipale en charge de Finances et mobilité dit que le Conseil des Etats a refusé l'initiative parlementaire permettant une réduction de la vitesse pour des raisons de sécurité uniquement malgré qu'elle ait été acceptée par le Conseil national. Elle doit retourner aux Etats. Le Conseil aux Etats a été invité à refuser cette initiative au motif de l'autonomie des communes. Elle dit que sur les exemples bâlois, il s'agit de limitation de vitesse et non un passage en zone 30. La Municipalité va proposer à l'automne un plan pour une limitation à 30 km/h avec une vision sur toute la ville décrivant la liste d'axes et de durées. Une proposition de zones 30 sera aussi faite (ou zone de rencontre/zone 20).

Délibération de la copet

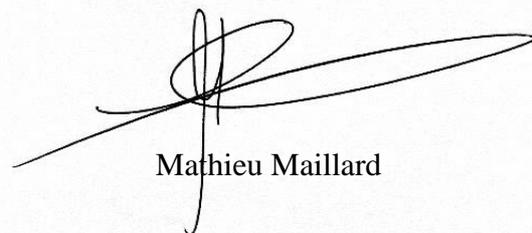
L'option d'un renvoi pour étude et communication ou d'un renvoi pour rapport-préavis est discuté. **Un commissaire** dit qu'un plan directeur communal va bientôt sortir sur la mobilité. Le plan directeur communal permettra au Conseil de se déterminer sur les zones à conserver à 50 km/h, à 30km/h ou les zones piétonnes. Il craint que le renvoi pour rapport-préavis pour les pétitions sur la vitesse lie la municipalité sur des aspects plus généraux. **Deux commissaires** pensent que le renvoi pour rapport-préavis serait un moyen de soutenir la Municipalité pour négocier avec le Canton et la Confédération.

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote.

<p><u>Vote</u> : <i>Par 4 voix pour un renvoi pour étude et communication ; 5 voix pour un renvoi pour étude et rapport-préavis ; et 0 abstention, les membres de la commission des pétitions décident en application de l'art.73 lit. a) RCCL de renvoyer les pétitions à la Mté pour étude et rapport-préavis</i></p>

Lausanne, le 10 septembre 2019

Le rapporteur :



Mathieu Maillard